

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02.04.2015

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, sauf Mesdames Fabienne CHEVALLIER-COPPEL, Christel LAVOREL, Marie-Claire LAFFIN et Monsieur Fabrice DECARROUX, excusés.

Madame Martine FREYRE a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2014 de la commune arrêté comme suit :
Dépenses de fonctionnement 1 517 613,17 €
Recettes de fonctionnement 2 302 884,90 €
Dépenses d'investissement 1 059 599,45 € avec un reste à réaliser de 402 472,24 €
Recettes d'investissement 593 188,69 €
Résultat positif à reporter sur le budget 2015 : 1 034 313,01 €.
- Vote à l'unanimité le budget primitif 2015 de la commune arrêté comme suit :
Dépenses et recettes de fonctionnement 3 162 433,01 €
Dépenses et recettes d'investissement 2 191 781,70 €
- Décide de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales pour 2015, à savoir :
Taxe d'habitation 11,06 %
Taxe foncière (bâti) 11,43 %
Taxe foncière (non bâti) 45,83 %
- Est informé du montant dû par la commune au Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne pour la participation fiscalisée de l'année 2015, à savoir : 87 308,02 €.
- Autorise Monsieur le Maire à mandater un cabinet de maîtrise d'œuvre pour lancer un marché à bons de commande concernant la voirie communale.
- Donne un avis favorable quant à la demande d'organiser le 4ème Trial 4x4 de Pers-Jussy, le samedi 22 et dimanche 23 août 2015, présentée par l'ASA 74.
- Emet un avis favorable quant au transfert de compétence au Syane (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) pour la mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.
- Accepte le devis de l'entreprise ID System d'un montant annuel de 2 367 € HT pour la location d'un panneau d'affichage d'information électronique.

- Mandate une commission composée de Mesdames Isabelle ROGUET, Chantal BARONI-CHAPPAZ, Messieurs Gilles BELLEVRAS et Denis DUPANLOUP pour étudier les coûts de nettoyage et faire des propositions de diminution.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié concernant la vente d'une parcelle cadastrée sous le n° A 1721 pour une surface de 47 m².
- Ecoute Madame Isabelle ROGUET et Monsieur Denis DUPANLOUP concernant la réforme des rythmes scolaires et l'avancement des travaux du vestiaire de foot.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 30 avril 2015 à 19h30.